l'Université Laval

1ère. ANNÉE, No. 28. MANITOBA. JEUDI 14 DÉCEMBRE, 1871.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

SEPTIÈME FRAGMENT.

29 Juin 18...

Les faneurs de maitre Ledoux.—Mlle. Ledoux.—Jerôme Lebossu.—Mathurin.—Explication des sept Sacrements.

Je suis sorti ce matin pour terminer de grandes affaires; il ne s'agissait de rien moins que de ma provision de fourrages; comme j'aime mes chevaux, que je veux qu'ils soient bien nourris, je pretends être moi-même leur provoyeur. Je me suis donc déterminé à courir les champs et à examiner les foins les mieux récoltés. Ma recherche m'a conduit sur les pièces exploitées par mon voisin, maitre Ledoux. Les sainsfoins, étendus au soleil, répandaient une odeur délicieuse. Sous un pommier était réunie la joyeuse bande des faneurs, auxquels le bon fermier versait à la ronde et généreusement le petit cidre si cher aux Normands. De nombreux éclats de rire annonçaient le contentement et la satisfaction de cette troupe de jeunes garçons et de jeunes filles. Mon arrivée n'a troublé personne, et je me suis promptement enquis de cette hilarité générale.

—Vous ne pourriez pas croire, Monsieur Hervé, m'a dit une des filles de mon voisin, qu'il se trouvât en ce pays chrétien un farceur assez éhonté, ou un ignorant assez stupide, pour soutenir avec persévérance qu'il a connu un homme ayant reçu les sacrements de l'Ordre et du Mariage.

Eh bien je veux vous présenter cette bête si curieuse. Voilà Jerome Lebossu, qui, depuis une heure, veut nous persuader une sottise aussi pommée que celle-là

—Je ne vois point l'homme que vous désignez.

—Ne cherchez point Monsieur Hervé, de porte hotte dans la societé; grâce à Dieu, si Jerome est contrefait de quelque part, ce n'est point en son corps; vous n'avez qu'à l'interroger, et il vous dira avec assurance qu'à son âge de vingt ans, il était un des plus fringants danseurs des bords de la Sarthe. Lebossu est son nom et non sa qualite.

—Comme le vôtre, Mademoiselle, est Ledoux, reprit un vieillard de respectable apparence

—Est-ce que vous voudriez dire, Jérome, qu'il ne me convint?... Allons, faisons la paix, pas de calembourgs, buvez votre tasse et preparez-vous à répondre; je fais Monsieur Hervé juge de notre differend.

Eh bien, Monsieur Hervé, est-il possible qu'un même homme ait reçu les sacrements de l'Ordre et du Mariage?

—Mais avant tout je bois à votre santé, mademoiselle Ledoux; et, s'il vous plait, a ajoute mon vieux Manceau, je vous demanderai si vous savez bien ce que c'est qu'un sacrement?

—Ah! père Jérome, ceci est trop fort, a repris maitre Ledoux; croyezvous qu'en Normandie on n'aille point au catechisme? Supposez-vous que vous vivez parmi les paiens? Eh bien vieux rouleur, les sacrements *sont des signes sensibles de la grâce, institués par J. C. pour nous sanctifier*, comme je l'ai appris du feu curé de Saint-Pierre, qui certainement a administré le sacrement de Mariage bien souvent, mais ne l'a jamais reçu; et parmi les sept sacrements, on distingue ceux des morts et ceux des vivants.

Mais vous qui interogez si bien les autres, seriez vous seulement capable de réciter le nom des sept sacrements?

—Parceque je vous ai dit une chose vraie, vous voulez me gouailler; si vous êtes instruit, maitre Ledoux, ce c'est pas une raison pour vouloir me faire passer pour un ignorant.

—Eh bien, prouver le contraire; répondez à la question de mon père?

—Il y en a sept, Mademoiselle, qui sont: le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

Le premier que vous avez reçu, comme moi, c'est le baptême, qui efface le peché originel et nous fait enfants de Dieu et de l'Eglise. Comme à moi, en versant de l'eau naturelle sur la tête on vous a dit: *Enfant je te baptise au nom du Père du Fils et du Saint-Esprit.* De ce moment, vous avez ete lavee de toutes les souillures de vôtre âme. Vous avez promis de croire tous les mystères de notre foi, de renoncer au demon, à ses pompes, à ses œuvres. Vous avez fait ces promesses par vos parrains et vos marraines, qui parlaient pour vous; car vous n'aviez point encore l'usage de la parole. Dès lors, nous avons cessé d'appartenir au démon, pour devenir les enfants de Dieu et de l'Eglise, c'est-à-dire que nous sommes appelés à l'héritage du Père et que nous avons le droit de participer aux prières et à tous les biens spirituels de l'Eglise.

—Bien répondu, Jerome; mais me diriez-vous bien si le baptême est un sacrement des vivants ou des morts?

—C'est un sacrement des morts, Mademoiselle; n'est-il pas institué pour faire passer notre âme de la mort à l'état de grâce Le péché, c'est la mort de l'âme; avant le Baptême, souillés de la tache originelle, nous étions bien loin sans doute d'être disposés à être des saints.

—Mais, Jerôme, vous, êtes presque aussi instruit qu'un enfant du catéchisme; si si j'interrogeais tel jeune homme que je sais bien, certainement sa mémoire, ne serait point aussi fraîche que la vôtre.

—Est-ce de moi mademoiselle Ledoux, que vous entendez ainsi malicieusement parler, a repris un vigoureux gaillard qui avait beaucoup ri de la question adressée au vieil ouvrier?

—Je ne vous ai point désigné, Maturin, et peut-être seriez-vous bien embarrasse de répondre, et si on vous demandait quel est le sacrement qui nous fait parfait chretient?

Le jeuna graçon ouvrit de grands yeux, se gratta la tête, et enfin répondit: c'est l'Eucharistie. Ce mot ne fut pas plutôt lâché que l'hilarité redevint générale.

—Ah! mon garçon, reprit Jérome, si jamais vous passer sous la main de l'evêque il fera bien de vous donner un fameux soufflet pour vous apprendre à ne pas oublier la Confirmation.

L'hilarité repoubla. Mathurin n'était certes pas de bonne humeur; mais il eut le bon esprit de garder le silence.

—Aglaé va répondre à votre place, dit le Manceau. Or, Aglae etait une petite fille de treize à quatorze ans, toute rose et toute rondelette, qui croquait à plaisir les cerises qu'elle tenait dans son tablier. Elle nous raconta qu'elle se préparait à recevoir la Confirmation, c'est-à-dire le *sacrement qui nous donne le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces, pour nous fortifier dans la foi et nous la faire confesser même au péril de notre vie*

Mathurin voulut prendre sa revanche. "Je voudrais bien, dit-il, voir la foi aux genoux d'Aglaé et lui debiter la litanie de ses péches, ça ferait le pendant du prêtre marie de Jerôme."

Toute l'assistance est tombée sur le pauvre garçon, et les plaisanteries les plus mordantes ont fait justice de son quolibet ou de son ignorance

Maître Ledoux a répris la parole et lui a dit fort doucement: Mathurin, tu ferais mieux d'aller à confesse, debiter la litanie de tes péches, ce à quoi tu ne penses peut-être guère, que de faire de sots calembourgs.

—Voyez-vous, Mathurin, a repris Aglaé, confesser la foi, c'est montrer qu'on l'a quand on est sot on montre sa sottise par des paroles. C'est ce que vous venez de faire, mon garçon.

Et de nouveau les faneurs ont applaudi. Ce premier succès a mis la petite en verve. La Confirmation, a-t-elle, dit nous communique la plenitude des dons du Saint-Esprit: la Sagesse, l'Intelligence, le Conseil, la Force, la Science, la Piété et la Crainte. Vous feriez bien, Mathurin, de vous disposer comme moi à recevoir ces grandes grâces-là

(*A continuer.*)

Du soin des instruments aratoires.

On regarde généralement les cultivateurs comme une classe d'hommes economes, et ils le sont en effet; ordinairement ils ne depensent pas leur argent pour des choses dont il n'ont point absolument besoin; mais il y en a parmi eux qui n'ont pas soin des instruments qu'ils ont achetes. Cette remarque peut-être s'appliquer à d'autres qui n'aimeraient pas à passer pour des negligents. Nous voulons bien être genereux afin que chacun mesure ses propres faits, et sache en faire l'application

Chez certains cultivateurs nous avons remarque des *wagons*, des charrettes, des charrues, des herses, des rateaux à cheval, des cultivateurs, même des faucheuses, et autres instruments aratoires, laisses exposes à la pluie et aux rayons du soleil, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin; c'est de l'économie mal entendue, c'est une prodigalité manifeste qui ne trouve son excuse que dans la négligence et la paresse, deux defauts qui sont de mechants cautions. Les instruments sont principalement composés de bois et les différents morceaux sont joints ensemble par mortoises et par tenons. Lorsque ces joints sont exposés à la pluie et au soleil, ils ne tardent pas à pourrir et l'instrument qui a dû coûter des piastres s'en va en ruine et ne sert plus. Une charrue peut être en fer, avoir un versoir en acier, et être sujette à rouiller.

Un bon labouseur a toujours le versoir de sa charrue clair et brillant, et il ne peut-être clair et brillant, que s'il tient sa charrue à l'abri dans un endroit sec, lorsqu'il ne s'en sert pas. Avec autant de machines et d'instruments qu'un bon cultivateur est obligé de garder, il lui faut nécessairement une petite bâtisse pour les loger. Pour être un bon cultivateur, il faut qu'il s'efforce constamment à faire bien ce qu'il a à faire, et pour bien faire il doit commencer par avoir soin de ses instruments aratoires. Il ne doit pas oublier qu'ils lui ont coûté de l'argent, et il devrait savoir qu'ils dureront deux et trois fois plus longtemps en les tenant à l'abri, lorsqu'il ne s'en sert pas, qu'en les laissant exposés au temps. Ce n'est pas l'usage (emploi) des instruments qui oblige de les renouveler si souvent; mais leur exposition aux intempéries des saisons, lorsqu'on ne s'en sert pas.

Chaque cultivateur devrait agrandir sa remise à voiture afin d'y loger tous ses instruments; ou en bâtir une exprès; cela peut se faire sans luxe, l'essentiel c'est du logement et une bonne converture: et si l'ouvrage est bien fait ça durera sa vie. Outre qu'il se ménagera des piastres et des centins, il donnera une bonne opinion de son caractère.—*La Semaine Agricole.*

Il faut maintenir une grande nettete dans ses champs.

Une bonne terre vaut de l'argent et plus elle est amelioree plus elle a de valeur. La proximite d'un bon marche augmente sa valeur, pour la raison bien simple qu'en tout temps, ses produits peuvent être vendus à de hauts prix, et que le producteur peut vendre directement au consommateur sans être obligé de partager ses profits avec le commerçant. On ne devrait jamais semer et laisser croitre sur une terre ce qui ne peut rapporter l'argent. C'est pourquoi, jamais on ne doit laisser pousser de mauvaise herbes ni le *ferdoches*, sur sa terre parce qu'elles ne peuvent rapporter d'argent. Une recolte de mauvaise herbes qu'on laissera venir à graine, épuisera le sol tout autant qu'une recolte de graine ou le foin: puisqu'il en est ainsi pourquoi ne pas plutôt cultiver du grain ou du foin, à la place des mauvaises herbes, le foin et le grain valent de l'argent tandis que les mauvaise herbes ne valent absolument rien.

Il est amusant d'entendre quelquefois dire à un cultivateur, qu'il laisse pousser les mauvaises herbes dans une pièce pour servir de rotation dans son assolement, que les mauvaise herbes ombragent la terre pendant qu'elle se repose, et que l'année suivante il les enfouira à la charrue, comme engrais. Il ne peut certainement y avoir d'objection à enterrer des recoltes vertes comme engrais mais le chaume des mauvaises herbes mortes augmentera de bien peu la fertilite du sol, comparativement à celles qu'elles lui ont enlevee pour leur croissance. Pourquoi donc alors ne pas cultiver des bonnes herbes plutôt que des mauvaises? Dans toutes les parties du Canada le mil et le trèfle poussent admirablement bien. Avec peu de trouble et de depense, il est très aise de le ramasser et d'en semer en quantité suffisant pour ne jamais manquer de pâturage et de foin. Ce pâturage produira du lait, du bœuf, ou du lard dont on fera de l'argent; et puis les déjections que les animaux auront laissés sur le champ, et la coueune remplie de racines, seront enfouies à la charrue pour la récolte suivante en rotation.

Tout système de culture qui permet à une pièce de terre de rester pendant une année, sans être cultivée est mauvais et doit être rejeté. Chaque arpent de terre cultivable sur une ferme, s'il est convenablement travaillé produit toujours quelque chose dont on peut faire de l'argent. C'est justement là qu'est le secret de la bonne agriculture.

Ne parlez pas de laisser reposer votre terre. Nourrissez la bien, en d'autres termes engraissez la, suivez une rotation, et elle n'aura pas besoin de se reposer. Avec un système basé sur ces principes, elle s'améliorera tous les ans.

En parlant de la propreté dans les cultures, nous voulons aussi parler de la proprete dans les moissons. Si vous faites pousser du blé, que ce ne soit que du blé, et qu'il ne se trouve ni seigle ni ivraie, ni autre chose. Une pièce de ble avec un tel mélange est très désagréable à la vue et donne une mauvaise idée du caractère du cultivateur; ça fait voir une négligence impardonnable dans la manière de préparer et choisir sa semence. La proprete dans la culture est une des beautés et un des profits de l'agriculture. De fait, on voit toujours avec plaisir chaque opération dans l'exploitatien d'une terre lorsque le propriétaire vise à l'amélioration et au profit. Rien n'est beau comme un guérêt bien fait, bien égal et rien peut-être, n'indique mieux l'état prospère de l'agriculture d'une contrée, que la perfection avec laquel on y pratique les labours.

Il n'est guère possible qu'un cultivateur qui, dans toutes ses opérations, n'a pas de goût pour le *Beau* et le *Parfait*, puisse le mieux réussir dans son métier. Ses chevaux, ses bêtes à cornes, ses moutons, ses pores, ses volailles, ses clôtures, ses champs, ses recoltes, ses bâtiments et leur alentours, rendent témoignage soit pour, soit contre lui. Ce sont autant de témoins qu'il ne peut corrompre, et qui attestent la vérité, rien que la verité, et pas autre chose que la vérité.—*Semaine Agricole.*

—*Commerce Maritime des Etats-Unis.*—On ne peut se faire une idée du developpement de ce commerce que par l'observation des statistiques suivantes que nous tirons du *New York Commercial Advertiser:*

En 1861, huit lignes comprenant 42 steamers suffisaient à tous les besoins du commerce et des voyages; mais en l'année 1871, pas moins de treize lignes différentes, comprenant 121 steamers, sont nécessaires à l'expansion du commerce exterieur, à l'accroissement des passagers. On regarde même comme insuffisante cette grande quantité de steamers, et c'est pour cela qu'il y en a sur chantier 19 autres prêts à prendre la mer d'ici à quelques mois.

Durant la presente annee, quatre nouvelles lignes ont ete mises en opération; ce sont: la "White Star," entre New-York et Liverpool; le "Baltic Lloyd," entre New-York et Stettin; la "Norwegian," entre New-York et le port de Bergen en Norwége, et la "Great Western," entre New-York et Bristol, Angleterre. Neanmoins, les compagnies auxquelles appartiennent ces quatre dernieres lignes ont ete obligées, par les exigences de leur commerce, de faire construire dix autres steamers de première classe.

Le capital, placé dans les lignes transatlantiques qui font le trajet entre New-York et

les ports étrangers dépasse $28,000,000, en évaluant la capacité de chaque steamer à 2,500 tonneaux, et le coût à $150 par tonneau.

Cet accroissement si rapide n'est pourtant pas supérieure à celui qu'à pris la ligne canadienne qui peut être regardée à juste titre comme la première ligne du monde, tant pour la capacité que pour le nombre de ses steamers.

ST. BONIFACE.

JEUDI 14 DÉCEMBRE, 1871.

Ou sont les amis?

Où sont ies amis? Voilà la question que le peuple s'adresse aujourd'hui et à laquelle ses plus chers intérêts lui font un devoir de répondre.

D'abord, un ami est celui qui dit non des paroles, mais fait des actes pour prouver son amitié C'est sans doute magnifique que des flatteries et des discours de miel: mais pour l'homme qui ne veut pas se laisser tromper, il faut plus que des mots pour former son opinion, il faut des actes et des preuves.

Il y a maintenant près d'un an que fonctionne le gouvernement; il y a plus d'un an que sont arrivés dans le pays les hommes que la confiance du peuple a élus en parlement: qu'ont-ils fait pour le pays? En quoi ont-ils trouvé qu'ils étaient les vrais défenseurs des droits de la nation?

Remarquons le bien, le peuple ne leur demande pas ce qu'ils ont dit, mais ce qu'ils ont fait, non pas ce qu'ils disent mais ce qu'ils font.

Cette question le peuple l'adresse également à tous, ministres et députés, et si le journal *Le Métis* est véritablement le défenseur des intérêts publics, il doit éclairer le peuple Il doit après un an, l'aider à demander compte de leurs actes à ceux qui se sont placés d'eux mêmes à la tête du pays. Attendre plus longtemps, c'est perdre un temps précieux, et ce serait tromper indignement que de se taire.

Qu'importe en effet que ce soit M. Clarke, M. Dubuc, M. Girard ou M Royal ou n'importe quel autre: si les uns ont travaillé, ils méritent qu'on leur continue la confiance: si d'autres ont trahi nos intérêts ou ne les ont pas défendus, il est grandement temps que le peuple le sache pour leur ôter sa confiance.

Où sont et qui sont les amis? cette question chacun se la fait, et tout le monde doit la faire: car l'intérêt public, la paix, le bon ordre et la prospérité du pays l'exigent autant que le salut du peuple.

Association St. Jean Baptise de Manitoba.

Officiers élus à l'Assemblée du 8 décembre courant

Président Honoraire Sa Grâce Mgr. l'Archévêque de St. Boniface.

Président Actif l'hon. Jos. Royal M. P. P. Orateur de l'Assemblee Législative.

1er Vice-Président Louis Riel, écr.
2nd " " Elzéar de Lagimodière, écr.
3e " " Chs. Nolin, écr.

Chapelain M. l'Abbé Dugast, curé de St. Boniface.

Médecin L. A. Paré, écr., M. D. V.
Sec.-Correspondant L. Schmidt, écr., M.P.P.
Ass. " Geo. Roy, écr.
Sec.-Archiviste L. J. A. Lévêque, écr.
Ass. " Ambroise Lépine, ecr.
Trésorier Joseph Dubuc, écr., M. P. P.
Ass. " Léon Beauchemin, ecr.
Bibliothécaire E. Lapierre, ecr.
Ass. " J. Turenne, écr.
1er Com. Ordonnateur Nicolas Mouard, ecr.
2nd " " F. Myrand, ecr.

Conseil: L'Hon. M. A. Girard M. C. E., l'hon. S. Hamelin M. C. L., l'hon. Paschal Breland M. C. N. O., André Beauchemin, ecr., M. P. P., Pierre Delorme, ecr., M. P. et M. P. P., Jos. Lemay, écr., M. P. P., Paul Laverdure, écr., Louis Thibault, écr., J. P., Paul de Laronde, ecr., Auguste Harrisson, écr., Frs. Gingras, écr., Capt. F. de Plainval, Victor Beaupré, ecr. et A. A. C. LaRivière, écr.

(Vraie Copie,)

L. J. A. Lévêque,
Sec.-Arch. A. St. J. B. M.

Ou sont les ennemis?

Après s'être posé la question où sont les amis, et avoir compté leur nombre, la prudence demande qu'on cherche à connaitre également le nombre de nos ennemis; car un bon guerrier, s'il veut remporter la victoire, doit pouvoir être aussi exactement renseigné sur les forces de l'ennemi que sur ses propres forces.

Ainsi donc: où sont les ennemis?

Ici la réponse est très facile. Allons-nous en effet répondre nous mêmes à cette grave question? Non; quelques uns peut être le pourraient, mais non la masse du peuple.

Quand un homme ordinaire crie: au loup? personne n'y prête grande attention, car le loup peut fort bien être un renard. Mais quand un chef crie: au loup! alors la chose est différente; on s'arme, on et croit que c'est un loup parcequ'on sait que l'œil du vieux chasseur ne se trompe pas.

Eh! bien, n'agissons pas autrement aujourd'hui.

Quels sont les hommes qui ont autrefois averti la nation du danger qui la menaçait: Quels sont les hommes qui nous ont montre nos ennemis et nous ont aidés à les terrasser? Etaient-ce des premiers-venus, des gens de rien, des hommes qui avaient intérêt à nous tromper? Non, ce sont nos chefs, des hommes qui ont prouvé maintes fois par leurs actes qu'ils étaient nos amis et nos défenseurs.

Adressons-nous donc à eux aujourd'hui encore, car nous sommes certains qu'ils ont le coup d'œil sûr, et qu'eux seuls sauront distinguer entre les loups et les renards, entre un danger et ce qui ne l'est pas.

Des hommes courent aujourd'hui les paroisses; ils sont envoyés on ne sait par qui; personne ne les connait; ou s'ils sont connus, c'est à leur desavantage, car leurs intérêts ne sont pas les nôtres; et ils viennent crier: au loup! au loup! Ils viennent nous avertir que si telle chose se fait, telle autre chose arrivera; et ils parlent sans savoir ce qu'ils disent, et surtout sans penser que le peuple se moque d'eux. En effet, qui leur a donné mission de venir nous avertir sur des choses qui nous regardent et que la nation connait mieux qu'eux? C'est à nos chefs de nous avertir de l'ennemi, et à nous le montrer; car ils sont des hommes sages, prudents, et qu'on ne peut guère épouvanter sans dessein.

Ceux donc qui viennent nous crier ainsi, au loup! au loup! ne savent pas distinguer entre l'animal que la nation appelle *loup* et l'autre animal que la nation appelle *renard*.

Adressons nous à nos chefs pour savoir s'il y a du danger, et mefions-nous de ceux qui ont intérêt à nous effrayer pour nous empêcher précisément d'agir et d'agir surtout dans le temps favorable.

Où sont les ennemis? Fesons la question à ceux qui nous les ont toujours montrés, et regardons bien de quel côté et sur quels hommes leur doigt s'arrêtera.

Si des voisins qui viennent nous dire que nous sommes malades; la chose sa assurément très-charitable de leur part: mais quand un docteur soigne un malade, est-ce au malade lui-même ou au voisin qu'il s'adresse pour connaitre la maladie?

Où sont les ennemis?

Nouvelles Diverses.

—On cite un prélat, le chanoine Petrelli, nommé évêque d'Osimo, qui a supplié le Pape de le dispenser du fardeau episcopal. Comme ce prélat a fait prevaloir une infirmité qui le prive à peu près de la vue, Pie IX s'est rendu à ses instances, mais il a nettement refusé les instances de plusieurs autres évêques. On cite des traits très édifiants d'humilité et de piété sacerdotales de la part des evêques qui ont été choisi directement par le Pape. Nous avons raconte la générosite du St. Père qui donne dix mille francs à chacun des évêques Italiens. Il a reservé, aussi pour eux, des croix pectorales des mitres precieuses, des ornements, des services d'autel, des livres liturgiques, des anneaux, des chaines d'or, etc. Bien plus, il a réduit de plus des deux-tiers les frais d'expidition des bulles que les élus ont coutume de payer à la Daterie Apostolique, et pour que la Daterie ait à se résigner de bonne grâce, le St. Père a commencé par renoncer à la part qu'il lui revient.

—Lord Gordon, riche gentilhomme Ecossais, vient de terminer une longue exploration dans le Nord-Ouest dans le but de prendre des mesures pour une émigration Ecossaise. Il a fait l'acquisition de deux townships dans l'ouest du Minnesota pour y établir une colonie dont une partie est dejà arrivée.

—Victor Emmanuel a fait son entrée dans Rome, le 21 courant. Il a été reçu aux portes par le Prince Humbert les membres du cabinet et un fort détachement de garde nationale.

—La frégate russe *Scetland* avec le grand duc Alexis à son bord est arrivée samedi soir à New York.

—Les nouvelles de Mexico sont sérieuses; jamais le pays n'a été dans un état plus alarmant qu'à present.

—Sir Hugh Allan avant de partir pour l'Europe a pris pour 20,000 piastres de stock dans le chemin de fer de colonisation du Nord.

—Le *Telegraphe* de Toronto prétend que la population de Toronto, d'après le recensement ne depassera pas 57,000 âmes.

—Le *World* de New York, publie une lettre très intéressante sur l'accroissement qu'à pris, en Angleterre, la construction des bâtiments en fer. Le grand centre de cette industrie est la Clyde, dont les deux rives sont bordées de chantiers sur une longueur de plusieurs milles. Le correspondant du *World* affirme qu'il y a en ce moment 5,400 vapeurs en fer en construction en Angleterre et ajoute que les négociants anglais se hâtent de substituer les vapeurs aux bâtiments à voiles. L'achèvement du canal de Suez est la grande œuvre qui leur a fait comprendre les avantages des vapeurs sur les bâtiments à voiles.

Le recensement.

Les tableaux du recensement sont complétes et les premiers chiffres livres au public.

Une dépêche nous apprend que la population totale du Canada est de 4,?94,924, etant une augmentation de 396,265 depuis 1861.

Voici la population de chaque province en particulier.

	1871.	1861.
Ontario	1,620,842	1,396,091
Quebec	1,190,505	1,111,566
N.-Brunswick	285,777	252,047
N.-Ecosse	387,800	330,?57

Maintenant si l'on prend en considération que depuis le dernier recensement il est arrivé dans le pays près de 200,000 émigrants qui presque tous se sont etablis dans Ontario, à l'exception peut-être de 10 à 15,000, il sera facile de comprendre l'accroissement plus rapide d'Ontario sur Quebec, et d'arriver à la conclusion que sans immigration, et malgré son surplus de population de 284,525 âmes en 1861, l'augmentation serait à peu près la même, dans Québec que dans Ontario.

Maintenant il importe de savoir quelle sera l'augmentation de la représentation dans le parlement fédéral aux prochaines elections. En divisant la population de Québec par 65 nous trouvons qu'il font 18,315 âmes par chaque représentant. Et en divisant la population des autres provinces par ce nombre de 18,315 nous arrivons aux chiffres suivants:

	1862.	1867.
Ontario	88	82
Québec	65	65
N. Brunswick	16	15
N.-Ecosse	21	19
	190	181

Soit une augmentation de 9 membres sur le premier parlement.

Nous attendrons plus de détails avant d'entrer dans plus de commentaires. Qu'il nous suffise de dire que les adversaires de la confédération qui nous prédisaient l'anéantissement de la Province de Québec à cause de la représentation basée sur la population, sont encore loin de leurs calculs.—*Courrier de St. Hyacinthe.*

Le savon du pauvre.—C'est un savon qui ne coûte que la peine de le recueillir. Il nettoie rapidement et complètement toute espèce de lainage et tissus de couleur dont l'usage est si general dans nos campagnes.

Ce savon, c'est la terre glaise.

On voit des vêtements de prix, dont la couleur primitive avait entièrement disparu sous les taches de graisse, reprendre la netteté et l'eclat du drap neuf en moins de dix minutes par le procédé suivant.

On fait détremper de la terre glaise dans un peu d'eau pendant un quart d'heure. Pour le dégraissage d'un vêtement complet en drap, on delaie deux kilogrammes de terre glaise environ dans un litre d'eau, et en répand cette espèce de purée sur les vêtements à dégraisser, que l'on a placés dans un baquet. On ajoute peu à peu de l'eau à mesure qu'elle est absorbée par les étoffes. Puis, quand les étoffes sont bien imprégnées, sans être noyées dans le liquide, on les puerit comme s'il s'agissait d'un savonnage. Au bout de quelques minutes, on rince les vêtements à grande eau et on les retire parfaitement nettoyés.

POESIE.

FRANCE!

O Dieu! si vous avez la France sous vos ailes,
Ne souffrez pas, Seigneur, ces luttes éternelles,
Ces trônes qu'on élève et qu'on brise en courant;
Ces tristes libertes qu'on donne et qu on reprend;
Ce noir torrent de lois, de passions, d'idées,
Qui repand sur les mœurs ses vagues deborbées;
Ces tribuns opposant, lors qu'on les réunit,
Une charte de plâtre aux abus de granit:
Ces flux et ces reflux de l'onde contre l'onde,
Cette guerre toujours plus sombre et plus profonde,
Des partis au pouvoir, du pouvoir aux partis;
L'aversion des grands qui ronge les petits;
Et toutes ces rumeurs, ces chocs, ces cris sans nombre,
Ces systèmes affreux echafaudes dans l'ombre,
Qui font que le tumulte et la haine et le bruit
Emplissent les discours, et qu'on entend la nuit,
A l'heure où le sommeil veut des moments tranquilles,
Les lourds canons rouler sur le pave des villes.

Victor Hugo.

Terres de la Puissance

DANS

MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'interêt general des Colons,—il est defendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce reglement seront traites suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,

G. McMICKEN,

Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

AVIS PUBLIC.

Bureau du Secretaire Provincial,
Winnipeg, 29 Novembre, 1871.

Liste de ceux qui ont fait demande pour une Licence pour la vente de Vins et de Liqueurs Spiritueuses dans la Province de Manitoba:

DANS LE COMTE DE SELKIRK.

Fort Garry, Compagnie de la Baie d'Hudson.
Winnipeg, J. S. Wheeler, McIntyre et McIver, Charles Garratt, W. H. Lyons, Cosgrove et Lennon, R A. Davis, O. ?eaucham?, A. G. B. Bannatyne, John Schultz, E. L. Barber, Hill, Griggs et Cie., en gros, Mercer et Villiers.
St. John's, Alfred Boyd, en gros.
St. James, Spence et Laing, D. Samuels.
St. Charles, J. B. McDermott, John Grant.
St. Boniface, Norman Marion, Chas. C. Callahan.

DANS LE COMTE DE PROVENCHER.

Pointe de Chenes, John Cyr.
Riviere aux Marais, Michael Mehan.

DANS LE COMTE DE LISGAR.

St. Paul, Célestin Thomas, Henri Joachim.
St. Andrew's, Fred. Fulcher, John Donell, Henry Smith, Donald McDonald, W. Peel.
Fort de Pierre, Cie. de la Baie d'Hudson.
St. Clement, Thomas Lyons, Duncan Begg.

DANS LE COMTE DE MARQUETTE.

St. Francois Xavier, J. M. House, Patrice Breland.
Poplar Point, David Taylor.
High Bluff, Alex. Petit Didier, en gros.
Portage la Prairie, Martin Burnell, Anderson et Wallace, Charles Mair, Frank Otton, Lawrence Smith.
Lac Manitoba, Paul de Laronde.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE, que l'octroi des Licenses dont les noms ont mentionnes ci-après, sera considere en Conseil le ou après Samedi 9ième jour de Decembre suivant, et toute objection contre ces Licenses ou aucune de ces Licences devra être inseree dans une requête à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et envoyée à ce bureau Vendredi le 8ième jour de Decembre, suivant ou avant.

(Signé,)

THOMAS HOWARD,
Secrétaire Provincial

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnes, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il debite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considerable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire,

23 Juin, 1871.—1-a.

RESERVE DES METIS.

M. AUGUSTIN NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il reclame le terrain suivant : 24 chaines de largeur de chaque côte de la Riviere la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre J. Bte. Lapointe et Norbert Nolin.

2o. A la Rivière des Sources, 24 autres chaines de largeur, entre Norbert Nolin et Francis Nolin, sur la rive droite de la riviere.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6t.

Veaux Egares.

SE trouvent égarés de la terre du soussigné, SIX VEAUX du printemps portan les marques suivantes : trois sont marques de taches blanches en bas du côte de chaque oreille, deux sur une seule oreille et un jeune veau sans marque.

Toute personne ramena t ces veaux ou pouvant mettre sur leurs traces de façon à les retrouver, sera genereusement recompensée.

G. B. HALL,
The Hermitage.

Headingley, 20 Nov. 1871. 3f.

Terres des Ecoles.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait ete duement donne, A. Logan ecr. fut elu President et W. G. Fonseca ecr. secretaire.

Il fut resolu à l'unanimite que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carre autant que possible, et qui sera borne à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borne au Nord par une ligne tiree de telle maniere qu'elle renfermera les 12 sections reclamees.

Il fut aussi resolu que le secretaire reçoive instructions de mettre à execution l'objet de l'assemblee.

(Signe), W. G. FONSECA,
Secretaire.

3f.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.

(LIMITEE.)

AVIS.

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le present notifiees de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection.

ALEXANDRE BEGG,
Secretaire.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.

(LIMITEE.)

AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la derniere emissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnes qui desireraient en acquerir pourront s'adresser au Secretaire.

ALEXANDRE BEGG,

A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure, mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le dérangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvenient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements qui lui permettront d'approprier le temps dont il peu disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'interê public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 25 Octobre 1871.

LES Bureaux du Depute-Adjudant General Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupes par le Departement des Travaux Publics, le 1er Novembre.

Heures de Bureau.—De 10 a. m. à 4 p. m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Député Adjudant-General sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province ; et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Generaux, ou autres, doivent lui être adressees.

Les Officiers qui ont été gazettés au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont pries aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Depute Adjudant-General.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

AVIS.

Toutes les personnes endettés envers la ci-devant Societe de "Bannatyne et Begg" sont priés de payer immediatement. Autrement, des procedes legaux seront pris par le soussigne à qui toutes dettes doivent être payees.

A. G. B. BANNATYNE.

Winnipeg, 3 Novembre, 1871.

SOUMISSIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 31 Octobre, 1871.

Des soumissions seront reçue à ce bureau jusqu'à midi, 15 Novembre courant de quiconque voudra entreprendre

DE PENSIONER ET LOGER

dix ou quinze hommes de Police, depuis le 1er Décembre 1871 au 1er Mai 1872.

THOS. HOWARD,
Secretaire Provincial.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine operation, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir : vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnee pour une egale quantite de ble. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par consequent le meilleur moulin qui ait jamais ete importe dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 1 Novembre, 1871

RESERVE DES METIS.

M. NORBERT NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il reclame le terrain suivant : 24 chaines de largeur de chaque côte de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre Augustin Nolin et Andre Naud.

2o A la rivières des Sources, 24 autres CHAINES entre Augustin Nolin et Auguste Harrison, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6t

SOUMISSIONS.

IL sera reçu des Soumissions au Bureau du Ministre des Travaux Publics de la Province de Manitoba, ville de Winnipeg, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT
SUR LA RIVIERE ASSINIBOINE,

aux environs du Fort Garry.

Ce pont devra être construit d'après le principe dit *Howe Truss Pattern.* La travee consiste en une seule ouverture de 150 pieds de long, avec des abords de 80 pieds de longueur reposant à chaque extremite sur des piliers. Longueur totale du pont, 310 pieds ; largeur 20 pieds et 6 pouces en dehors.

Hauteur de la travee depuis la ligne supérieure à la ligne inferieure, 20 pieds.

La construction devra être faite d'après les plans et devis, dont copies seront deposees au bureau susdit ainsiqu'aux bureau de MM. Hopkins et Wiley, grande rue St. Jacques Montreal, et de M. Chs. Unwin, A. P. et T. C., rue Adelaide. Toronto.

Les travaux devront être finis le ou avant le 1er Octobre 1872, à la la satisfaction du Ministre des Travaux Publics

Les soumissions devront fournir les noms de deux cautions solvables pour l'exécution des travaux, et seront reçues jusqu'au 1 fevrier 1872, à Winnipeg.

Bureau des Travaux Publics
de la Prov. de Manitoba.

Winnipeg, 30 Oct. 1872.

BUREAU DE SANTÉ.

Winnipeg, 8 Septembre 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de sante et de quarantaine de 1868 a nomme les Docteurs Turver et Paré pour inspecter les differentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau ; Attendu que la présence des fièvres typhoides de la pire espèce dans la ville, il est decide d'adopter les mesures préventives les plus strictes

THOMAS HOWARD,
Secrétaire du Bureau de Santé.

JAMBONS !

ÉPAULES !

LARD !

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantite de LARD viennent d'etre reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk".

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement reduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix!

12 Juin, 1871. 6-m

L'ÆTNA.

Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—A commencé des affaires en Canada en 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel........................	6,000,000
Surplus, sur le passif, prés de..............	3,000,000
Depose entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Dejà paye à des Veuves et à des Orphelins en Canada, pres de..................	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871. jsn-o.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son etablissement est de première qualite.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus enumeres sont invitees à visiter la librairie catholique du Metis, ou elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

St- Boniface, pres de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

Bureau des terres du Canada.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installes.

Il desire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est charge les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg 26 Octobre 1871. jsn-o

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de douze sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte executées sous le plus court delai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe superieure à tout ce qui a ete jusqu'aujourd'hui importe en ce pays, et ne peuvent etre surpassees pour la variete et la qualite. Les ayant achetées dans les premiers etablissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boîtes à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à detacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Medecines brevetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, meriter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, ou de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM

6m

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......$28.50		En argent américain.
Seconde classe....... 25.00		
Fret par 100 lbs...... 4.00		

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et americaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la sa'isfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du Manit ban, à Winnipeg.

Winnipeg 27 Mai, 1871. 1 m.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE SOUS par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court delai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantouffles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la varieté et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brevetees,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVES, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, meriter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

8m.

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg Juin 1871.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE.

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES À PEMMICAN.

Chaudières ! Chaudières ! Chaudières !

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE,

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Propriètaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai 1871.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.